

Image not found or type unknown



Copropriétaire d'après testament

Par **kitty**, le **30/06/2008** à **12:39**

Ma mère et moi somme copropriétaire d'une maison dont elle a l'usufruit. Elle a 75% et moi 25%. A-t-elle le drit de me refuser l'accès à la maison qu'elle habite. Il y a un studion indépendant au ez de chaussée. A-t-elle le droit de donner ou de vendre des objets ou meubles sans m'en avertir . Merci pour votre réponse
Kitty